



École Active 2020-2021

Description:

Le volet École active vise à favoriser la pratique régulière d'activités physiques, sportives et de plein air ainsi que l'adoption de comportements éthiques et sécuritaires dans les écoles primaires et secondaires de la Mauricie. Ainsi, cette initiative adaptée au contexte de la Mauricie, a pour objectif d'inciter les écoles primaires et secondaires à améliorer ou à diversifier la qualité de leur offre en matière d'activités physiques, sportives et de plein air, et ce, pour le plus grand nombre d'élèves possible.

Prenez note :

La priorité des demandes va être orientée sur le volet plein air au niveau secondaire à la suite de la formation qui a été offerte aux professeurs d'éducation secondaire en février dernier.

*Une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans les programmes suivants : Cycliste averti, activité plein air, ainsi qu'à ceux s'adressant aux **élèves handicapés**. De plus, nous allons tenir compte de l'indice de défavorisation.*

Modalité pour développer une entente de partenariat

- Remplir le formulaire et retourner le tout par courriel à Mme Hélène Houde, conseillère à l'URLSM, et ce, **avant le 30 octobre 2020**
- L'URLSM procédera à une analyse de votre projet
- L'URLSM vous fera part de sa décision.
- Pour les projets acceptés, une entente sera convenue

Réalisation du projet

- Entre le 1^{er} septembre 2020 et le 30 juin 2021

Conditions d'admissibilité :

Pour être admissibles, les projets soumis doivent porter sur un des aspects suivants :

- L'aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs favorisant la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air (ex : supports à vélo, salle de psychomotricité)
- L'achat ou la réfection d'équipement ou de matériel pour la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air (ex : buts de soccer, skis de fond)
- L'achat ou l'adaptation de matériels ou d'espaces pour permettre ou faciliter la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air pour les élèves handicapées (ex : achat d'équipement, ou d'équipement adapté)
- L'amélioration de la sécurité ou la protection de l'intégrité lors de la pratique d'activités physiques, sportives ou de plein air (ex : nager pour survivre, sensibilisation des élèves à l'esprit sportif)

Projets et dépenses non admissibles

- Les projets à caractères événementiels
- Les dépenses liées aux salaires
- Les dépenses liées à des éléments qui ne favorisent pas directement l'activité physique
- Les dépenses liées au transport

Participation financière

- Chaque école dont la candidature sera retenue recevra une aide financière pouvant aller jusqu'à 75 % du coût total du projet, jusqu'à un maximum de 2 000 \$.
- Le versement de l'aide financière se fera sur présentation de l'ensemble des pièces justificatives (prévoir un délai d'environ un mois et demi à compter de la réception des pièces justificatives).
- L'URLSM va prioriser les écoles qui ne sont pas soutenues par la mesure 15023 et 15028.



Formulaire à compléter avant le 30 octobre 2020 École Active 2020-2021

1. Nom de de l'école
Nom de l'école : Nom de la personne responsable de l'activité : Téléphone : Courriel :
2. Description de l'activité
3. Niveau scolaire et nombre de participants attendus.
4. Identifiez-nous les partenaires financiers impliqués et vos prévisions budgétaires
Revenus : Dépenses :
Identification des partenaires financiers :

Faire parvenir à :

Hélène Houde
819-691-3075 #6538
Helene.houde@urlsmauricie.com